

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 3 février 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de conseillers de chambre régionale des comptes

NOR : CPTP1934790A

Par arrêté du Premier ministre en date du 3 février 2020, est autorisée, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un concours pour le recrutement de conseillers de chambre régionale des comptes.

Le nombre total de places offertes au concours est fixé à 8.

Les demandes d'admission à concourir s'effectueront du lundi 16 mars au vendredi 15 mai 2020 inclus, date de clôture des inscriptions et délai de rigueur, la date apposée à la réception de la Cour des comptes ou le cachet de la poste faisant foi.

La date des épreuves écrites d'admissibilité est fixée au vendredi 18 septembre 2020.

Le formulaire d'inscription et ses annexes peuvent être téléchargés directement par le candidat.

Ils seront disponibles, à partir du 16 mars 2020, sur le site internet de la Cour des comptes à l'adresse suivante : <https://www.ccomptes.fr/fr/nous-rejoindre/dans-les-crtc>.

Le formulaire d'inscription et ses annexes pourront également être demandés :

- soit en adressant une demande à l'adresse électronique suivante : « concours-magistratsCRC@ccomptes.fr » ;
- soit en adressant une demande par courrier postal, à l'adresse suivante : Cour des comptes, direction des ressources humaines, département de la formation / CONCOURS CRC 2020, 13, rue Cambon, 75100 Paris Cedex 01.

Le dossier de candidature doit être impérativement :

- soit déposé à l'accueil de la Cour des comptes, 13, rue Cambon, 75001 Paris (date apposée à la réception faisant foi) ;
- soit retourné par courrier postal, sous pli recommandé (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Cour des comptes, direction des ressources humaines, département de la formation / CONCOURS CRC 2020, 13, rue Cambon, 75100 Paris Cedex 01.

Aucun dossier de candidature par courrier électronique ou par télécopie ne sera accepté.

Pour tous renseignements, les candidats pourront consulter le site internet de la Cour des comptes à l'adresse suivante : <https://www.ccomptes.fr/fr/nous-rejoindre/dans-les-crtc> ou écrire sur la boîte fonctionnelle concours-magistratsCRC@ccomptes.fr.

Un avis de recrutement à paraître au *Journal officiel* de la République française précisera les modalités d'organisation du concours.